

## Article sur les lanceurs d'alertes

« La première victime de la guerre c'est la vérité ». Ce qu'a dit Eschyle il y a plus de deux mille ans, Florence Hartmann aurait pu le dire il y a quelques années à peine. Sortie de prison en mars<sup>1</sup>, après avoir dénoncé la dissimulation par le tribunal international de la Haye d'informations prouvant l'implication de l'état Serbe dans le massacre de Srebrenica. Cet acte de désobéissance à une autorité publique, la plaça au côté de Snowden et du soldat Manning dans une catégorie de personnes bien particulière : les lanceurs d'alertes. A une époque où l'information peut être propagée en quelque minute, le pouvoir qu'ont des individus isolés de dénoncer les dérives des gouvernements a été décuplé. Ils ne sont égalés en cela que par le pouvoir des gouvernements de collecter et manipuler l'information.

### La divulgation d'informations confidentielles: l'intérêt général et la délation en point de mire.

Le concept de lanceurs d'alerte pose des questions éthiques. Peut-on divulguer des informations qui vont à l'encontre des intérêts de son pays ou qui pourrait mettre en difficulté une entreprise employant des milliers de personnes ? Quelles sont les véritables motivations de ces nouveaux justiciers ?

Pour comprendre le phénomène, il convient de prendre en compte les problèmes éthiques qu'il soulève. Doit-on tout dire ? N'y a-t-il pas un risque de voir un climat de délation s'installer ? Dans un article du monde de mai 2016<sup>2</sup>, il semble que Mr Lentz, le procureur chargé de l'affaire Luxleaks, privilégie la thèse de la délation. Ses mots pour le journaliste Edouard Perrin qu'il qualifie de commanditaire du « vol » ayant conduit à la divulgation de seize déclarations fiscales semble amer dans ce sens. Les raisons avancées pour la condamnation des lanceurs d'alertes responsables de l'affaire sont basées sur la crainte de voir des pratiques de chantages se démocratiser à la suite de telles affaires. L'ampleur du préjudice estimé par Pwc (10 millions d'euros) donne du crédit à Sebastien Schehr (2008)<sup>3</sup> quand pour définir le concept de trahison, il écrit : « Il s'agit bien pour le « Nous » de reprendre l'initiative, de conjurer la trahison et tenter de se prémunir contre d'autres transgressions de ce type. » Dans le secteur privé, les raisons avancées pour ce genre de sanctions pourraient être la rupture du secret professionnel. Malgré ces critiques, le phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur à travers l'emploi de site comme Wikileaks. Le livre de Florence Hartmann, *Lanceurs d'alerte*<sup>4</sup> décrit la manière dont le soldat Bradley Manning a réussi seul à révéler un grand nombre d'informations confidentielles révélant les bavures de l'armée américaine dans sa lutte contre le terrorisme. Manning n'a néanmoins pas révélé ces informations à un autre gouvernement, il les a révélées au monde, ce qui pourrait infirmer dans une certaine mesure l'idée que Manning n'était qu'un simple délateur. Il semblerait que l'émergence d'internet permette désormais à un individu de suivre sa conscience avec un recours minime à des intermédiaires et dans l'intérêt public. Ce changement d'importance semblerait avoir échappé à beaucoup de

<sup>1</sup> Le monde, 'Florence Hartmann, Ancienne Porte-Parole Du TPIY, Libérée' (2016)

<[http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/29/florence-hartmann-ancienne-porte-parole-du-tpiy-liberee\\_4891939\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/29/florence-hartmann-ancienne-porte-parole-du-tpiy-liberee_4891939_3214.html)> accessed 13 May 2016.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Chastand, 'Au Procès Luxleaks, Le Procureur Refuse De Faire Des Exceptions Pour Les Lanceurs D'Alerte' *Le monde* (2016) <[http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/05/10/au-proces-luxleaks-le-procureur-refuse-de-faire-des-exceptions-pour-les-lanceurs-d-alerte\\_4916953\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/05/10/au-proces-luxleaks-le-procureur-refuse-de-faire-des-exceptions-pour-les-lanceurs-d-alerte_4916953_3214.html)> accessed 13 May 2016.

<sup>3</sup> S Schehr, 'Raising The Alarm As Deviance And Denunciation' [2008] *Deviance et société* <<http://0-www.cairn.info.pugwash.lib.warwick.ac.uk/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-149.htm>> accessed 13 May 2016.

<sup>4</sup> Florence Hartmann, *Lanceurs D'alerte* (Don Quichotte éd 2014).

gouvernements qui se considèrent comme les seuls défenseurs légitimes de l'intérêt général et qui ont tendance à considérer l'émergence de ce type de contre-pouvoir comme un danger.

### La réponse des états face à ce nouveau phénomène.

Il est certain que malgré la position favorable adoptée par l'ONU suite à l'affaire Snowden, de nombreux progrès restent à faire, même au sein des Nations Unies. L'arrestation de Florence Hartmann sur ordre d'un organisme de l'ONU en est la preuve. Qu'en est-il des principales puissances démocratiques ? Il est intéressant de noter que beaucoup des lanceurs d'alertes les plus récents ont révélé les dérives de l'état américain en terme de gestion de l'information. Le whistleblower protection act 1989 est un exemple de la tentative des USA de cadrer ce nouveau phénomène. De la même manière que pour l'ONU, il semble que cette loi n'a pas été respectée par le gouvernement. La poursuite sans pitié de Snowden à travers plusieurs pays et les mots durs du président Obama à son encontre montrent que si une législation existe, elle peut toujours être transgressée par le gouvernement sous la justification du « trouble à la sécurité publique », même si dans ce cas précis, Snowden a méticuleusement filtré les informations pour minimiser les risques pour la sécurité nationale. En rapport avec le respect des droits de l'homme fondamentaux dans cette situation, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) a publié en 2013 un article de presse<sup>5</sup> sur les prises de position des Nations Unies. William Bourdon (2015)<sup>6</sup> note qu'au niveau européen, le problème a été abordé par le Conseil de l'Europe et des propositions ont été faites pour une meilleure protection des lanceurs d'alerte. Pour le Conseil de l'Europe, en démocratie, la possibilité de faire des révélations publiques d'informations est une garantie essentielle de la protection de l'intérêt général et est également consacrée dans les droits liés à la liberté d'expression. Les Etats membres devraient préciser expressément le champ d'application du cadre national qui devrait, pour le moins, inclure les violations de la loi et des droits de l'homme, ainsi que les risques pour la santé et la sécurité publiques, et pour l'environnement. Dans sa publication sur la protection des lanceurs d'alertes (2014)<sup>7</sup> le conseil de l'Europe pose néanmoins lui aussi ces limitations : « Faire ouvertement des signalements n'implique cependant pas un droit à révéler des informations confidentielles, sans rapport avec les soupçons de menaces ou de préjudice pour l'intérêt général. »

D'après un article du Monde d'avril 2016<sup>8</sup>, le Conseil d'Etat français a défini un lanceur d'alerte comme : « un acteur civique qui signale, de bonne foi, librement et dans l'intérêt général, des manquements graves à la loi ou des risques graves menaçant des intérêts publics ou privés, dont il n'est pas l'auteur » cela pave la route pour d'éventuelles mesures ayant pour but de protéger ce genre de personnes et de faciliter leur action. De manière générale, il semble que les pouvoirs publics de par le monde et en particulier en Occident, ont pris conscience du phénomène et ont adopté une posture plus nuancée.

### L'évolution de la société sur les actions des lanceurs d'alerte.

---

<sup>5</sup> ALNU: 'L'émergence de nouvelles formes de violation des droits de l'homme dans la surveillance électronique mondiale des communications' ([www.alnu.lu/images/Publications/article/ALNU\\_Info\\_2013.pdf](http://www.alnu.lu/images/Publications/article/ALNU_Info_2013.pdf))

<sup>6</sup> William Bourdon, 'LES LANCEURS D'alerte EN MAL DE STATUT.' [2015] Revue Banque/Banque Magazine <[http://RevueBanque/BanqueMagazine.avr2015, Issue 783, p26-28. 3p.](http://RevueBanque/BanqueMagazine.avr2015,Issue783,p26-28.3p.)> accessed 13 May 2016.

<sup>7</sup> Conseil de l'Europe, 'Protection Des Lanceurs D'alertes' (Editions du Conseil de l'Europe 2014).

<sup>8</sup> Emmeline Cazi and Jean-Baptiste Jacquin, 'Le Conseil D'Etat Plaide Pour Une Meilleure Protection Des Lanceurs D'Alerte En Savoir Plus Sur [http://www.lemonde.fr/Societe/Article/2016/04/13/Le-Conseil-D-Etat-Plaide-Pour-Une-Meilleure-Protection-Des-Lanceurs-D-Alerte\\_4901086\\_3224.html#Pg0qsjgyswhwlq.99](http://www.lemonde.fr/Societe/Article/2016/04/13/Le-Conseil-D-Etat-Plaide-Pour-Une-Meilleure-Protection-Des-Lanceurs-D-Alerte_4901086_3224.html#Pg0qsjgyswhwlq.99)' *Le Monde* (2016) <[http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/13/le-conseil-d-etat-plaide-pour-une-meilleure-protection-des-lanceurs-d-alerte\\_4901086\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/13/le-conseil-d-etat-plaide-pour-une-meilleure-protection-des-lanceurs-d-alerte_4901086_3224.html)> accessed 16 May 2016.

Face, au crainte des états et des entreprises privées de voir un climat de délation s'installer grâce aux actions des lanceurs d'alertes, on pourrait opposer le fait que l'existence de ce genre de personnes prouve à la fois la vitalité des démocraties mais aussi le désir plus général des individus de lutter contre les injustices. D'une manière générale, faisant abstraction des exceptions dans le domaine de la sécurité publique, la liberté d'expression et le droit à l'information constituent des droits de l'homme dans le droit international, dont les Nations Unies sont les garants. Il est certain que les pouvoirs à la fois publics et privés ont encore des difficultés à adopter une politique claire sur le phénomène et que le risque de voir ce genre de comportement se transformer en une course à la dénonciation est bien réel. Néanmoins, les lanceurs d'alertes ont continuellement prouvé que leurs actions pouvaient avoir des effets bénéfiques pour la société et il est intéressant de voir que cette idée a fait son chemin au sein des institutions publiques. Selon Florence Hartmann, un journaliste du New York Times, aurait qualifié Snowden de : « spécimen de cette génération perdue qui n'a plus de liens sociaux et qui vit une existence technologique. » On pourrait considérer que ce sont précisément ces nouveaux outils technologiques qui permettent à des personnes issues des plus jeunes générations de montrer leur conscience sociale, à une époque où ces mêmes technologies mettent certains principes fondamentaux dans un danger inconnu jusqu'alors.

Tancrede Montagne

### Bibliographie :

- Bourdon W, 'LES LANCEURS D'alerte EN MAL DE STATUT.' [2015] Revue Banque/Banque Magazine <<http://Revue Banque/Banque Magazine>. avr2015, Issue 783, p26-28. 3p.> accessed 13 May 2016
- Cazi E and Jacquin J, 'Le Conseil d'Etat Plaide Pour Une Meilleure Protection Des Lanceurs d'Alerte En Savoir Plus Sur [Http://Www.Lemonde.Fr/Societe/Article/2016/04/13/Le-Conseil-D-Etat-Plaide-Pour-Une-Meilleure-Protection-Des-Lanceurs-D-Alerte\\_4901086\\_3224.Html#Pg0qsjgyswhwlql.99](http://Www.Lemonde.Fr/Societe/Article/2016/04/13/Le-Conseil-D-Etat-Plaide-Pour-Une-Meilleure-Protection-Des-Lanceurs-D-Alerte_4901086_3224.Html#Pg0qsjgyswhwlql.99)' *Le Monde* (2016) <[http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/13/le-conseil-d-etat-plaide-pour-une-meilleure-protection-des-lanceurs-d-alerte\\_4901086\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/13/le-conseil-d-etat-plaide-pour-une-meilleure-protection-des-lanceurs-d-alerte_4901086_3224.html)> accessed 16 May 2016
- Chastand J, 'Au Procès Luxleaks, Le Procureur Refuse De Faire Des Exceptions Pour Les Lanceurs d'Alerte' *Le monde* (2016) <[http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/05/10/au-proces-luxleaks-le-procureur-refuse-de-faire-des-exceptions-pour-les-lanceurs-d-alerte\\_4916953\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/05/10/au-proces-luxleaks-le-procureur-refuse-de-faire-des-exceptions-pour-les-lanceurs-d-alerte_4916953_3214.html)> accessed 13 May 2016
- Conseil de l'Europe, 'Protection Des Lanceurs D'alertes' (Editions du Conseil de l'Europe 2014)
- Hartmann F, *Lanceurs D'alerte* (Don Quichotte éd 2014)
- Le monde, 'Florence Hartmann, Ancienne Porte-Parole Du TPIY, Libérée' (2016) <[http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/29/florence-hartmann-ancienne-porte-parole-du-tpiy-liberee\\_4891939\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/29/florence-hartmann-ancienne-porte-parole-du-tpiy-liberee_4891939_3214.html)> accessed 13 May 2016
- ALNU: article de presse 'L'émergence de nouvelles formes de violation des droits de l'homme dans la surveillance électronique mondiale des communications' ([www.alnu.lu/images/Publications/article/ALNU\\_Info\\_2013.pdf](http://www.alnu.lu/images/Publications/article/ALNU_Info_2013.pdf))
- Schehr S, 'Raising The Alarm As Deviance And Denunciation' [2008] *Deviance et société* <<http://0-www.cairn.info.pugwash.lib.warwick.ac.uk/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-149.htm>> accessed 13 May 2016